



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 22 mai 2019 (19 heures)

– 14^e séance –

- PRÉSENTS :**
- | | |
|------|--|
| Mmes | Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01) |
| MM. | Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06) |
| Mme | Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07) |
| M. | Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08) |
| Mmes | Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10) |
| M. | Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12) |
| Mmes | Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de
parents
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée |
- Sont aussi
présents :**
- | | |
|----------------|--|
| M. | Robert Gendron, directeur général |
| M ^e | Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe |
| Mmes | Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement |

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - MM. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - M. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
Annie Bourgeois, directrice adjointe au Service des ressources matérielles
 - Mmes Renée Gagnon, directrice adjointe des Services éducatifs
Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

Une pause a lieu de 9 h à 9 h 13.

Le commissaire Ben Valkenburg s'absente pendant les discussions des points 9 et 10 (A-10-173-A et A-10-174-A).

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance ordinaire du Conseil des commissaires en souhaitant la bienvenue à tous.

Hommages

- Équipe de robotique Les Tornades de St-Henri

Le Conseil des commissaires rend hommage aux élèves de l'équipe de robotique les Tornades de l'école secondaire Saint-Henri qui ont remporté la compétition FIRST Québec 2019 dans la catégorie Alliance gagnante. Ce succès leur a permis de se qualifier pour le championnat mondial FIRST 2019 qui s'est déroulé à Détroit du 24 au 27 avril, où ils se sont rendus jusqu'en demi-finale de division.

Un hommage est donc rendu aux élèves suivants : Marie Kim Chau Nguyen Phan, Ryma Merrouchi, Zakaria Mtouny, Bramavsveswry Muniandy, Ghanais Muniandy, Maxym Séguin et Dillara Uludag. Le soutien et la contribution de Taaha Al-Idrisi, Denis Saliba, Outemane Khabbab et Reda H'sane, qui ont été les mentors de l'équipe, sont également soulignés. Des remerciements sont également exprimés au directeur de l'école, M. Camille Gouin, pour son engagement auprès des élèves de son école.

- Équipe de soccer de l'école Évangéline

Un hommage est également rendu aux élèves de l'équipe de soccer juvénile de la division deux de l'école secondaire Évangéline qui ont triomphé cette année, notamment par la médaille d'or gagnée à la ligue des champions de la grande région de Montréal et par le titre de champions provinciaux remporté lors du tournoi qui s'est tenu à Saint-Jérôme en avril dernier. Cette dernière victoire a été remportée en l'honneur du petit Ariel, élève de l'école primaire François-de-Laval disparu en mars 2018, qui jouait aussi au soccer. Au moment de la disparition du jeune, toute l'équipe a fait preuve de solidarité envers son grand frère, membre de l'équipe.

Un hommage est rendu à l'équipe composée des élèves suivants : Anis Beghdadi, Skander Bellil, Hamza Bhiri, Mohamed Dhiaa Boufalgha, Omar El Farouk Bouziane, Lounes Chalabi, Yaya Drammeh, Yassir Jiou, Hamoudi Khodja, Said Nacer Khodja, Ivan Norris Malan, Safwane Mlah, Abdessamad Rafiq, Obeng Tabi Amponsah, Kobayili Theodore Sewa et Macil Timeridjine. L'apport de Mme Cathy McKenvens, technicienne en loisirs et de M. Arnold Osee Nboubabe, entraîneur de l'équipe est également souligné. Mme Rachel Tremblay, directrice adjointe de l'école, est aussi remerciée pour son implication auprès des jeunes.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Proposition des commissaires » :

- a) CC-M-312 Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman, Marie-José Mastromonaco, Violaine Cousineau, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Anne St-Pierre et Julie Desharnais concernant les programmes de soutien alimentaire
- retirer l'article suivant :
 - DG-06-227 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – poste de direction de service – Service de l'organisation scolaire – évaluation finale – année 2018-2019

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

Hommage

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles :
 - Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP)
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences :
 - a) AUD-580 Organisme Les têtes bien faites
 - b) AUD-581 Communauté bleue
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-01-397 Direction générale – Directive relative à la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes prévue à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) – nomination des responsables du traitement des plaintes à compter du 25 mai 2019
- 8- A-10-172-A Service de l'organisation scolaire – bilan du projet pilote Planifions notre école
- 9- A-10-173-A Service de l'organisation scolaire – programme de soutien alimentaire – année scolaire 2019-2020

- 10- A-10-174-A Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2019-2020
- 11- A-31-3839 Service des ressources financières – demande du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2019-2020
- 12- A-33-1361-A Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un bail d'un (1) an, un (1) mois et cinq (5) jours entre la commission scolaire de Montréal et l'organisme Jeunesse au Soleil
- 13- A-33-1366 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour signer une résiliation de bail entre la commission scolaire de Montréal et l'organisme Production Jeun'Est
- 14- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières - article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) A-34-3265 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
- 15- Information :
- a) INF-810 Avis du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur la communication famille-école en cas de redoublement et/ou de modification
- b) INF-812 Organigramme 2019-2020 de la CSDM
- c) INF-813 Réponse de Santé Canada sur les programmes d'alimentation scolaire
- d) INF-814 Recrutement international en France dans le cadre de l'événement « Édition printemps 2019 des Journées Québec » – participation de trois représentants de la CSDM
- 16- Proposition des commissaires :
- a) CC-M-312 Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman, Marie-José Mastro Monaco, Violaine Cousineau, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Anne St-Pierre et Julie Desharnais concernant les programmes de soutien alimentaire

- b) CC-C-6 Proposition des commissaires Kenneth George, Violaine Cousineau et Imane Allam relative à la nécessaire concertation entre le service de garde, le service d'enseignement et les autres services aux élèves dans une école
- c) CC-M-311 Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco portant sur la gouvernance de l'école publique
- d) CC-I-94 Proposition des commissaires Imane Allam, Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant l'absence prolongée d'un élève
- e) CC-I-99 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau et Ben Valkenburg portant sur la distribution universelle de lait dans nos écoles
- f) CC-I-100 Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau portant sur la modification des ratios maître/élèves dans les écoles touchées par la modification des taux de défavorisation
- g) CC-I-101 Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le passage primaire/secondaire pour les élèves HDAA

17- Période réservée aux commissaires

18- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019.

3. Nouvelles institutionnelles

- Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP)

Mme Claude Gagnon, directrice adjointe du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP), Mme Sophie Laroche, enseignante en intégration sociale et quelques élèves présentent le projet I.S 2.0, créé pour répondre aux besoins des adultes de plus de 16 ans qui font face à des défis d'apprentissage et qui souhaitent poursuivre leur intégration dans la société. Au cours de la présentation du projet, les différents volets du projet sont présentés et les élèves abordent ce que le CREP représente pour eux. Ils profitent de leur présence pour présenter une vidéo réalisée au CREP, expérience qui a permis aux élèves d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble et qui permet aux auditeurs une visite des nouveaux locaux du campus Crémazie du CREP.

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, remercie la direction adjointe, Mme Gagnon, ainsi que les enseignants et les élèves pour ce projet. Elle remercie également tous les intervenants du CREP pour leur travail remarquable.

4. Période réservée au public

- a) Salle de concert Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements dans le dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François Perrault. Il remercie la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour les nombreuses années de service du directeur de l'école, M. Éric Dionne, qui a contribué à l'avancement de ce dossier au cours de son passage à cette école.

La présidente mentionne que le dossier suit son cours et qu'une rencontre se tiendra au cours de la semaine prochaine relativement à un *Concours d'architecture étudiant* en vue d'inspirer les architectes de la future salle de concert. Elle profite de l'occasion pour remercier et féliciter les élèves et les responsables des écoles Joseph-François-Perrault, Face et Saint-Luc pour le concert *Passion à l'unisson* qui s'est tenu à la Maison symphonique le 3 mai dernier.

- b) Fin de l'entente avec un établissement privé pour les Petits chanteurs du Mont-Royal

M. Pierre-Éloi Talbot relate une chronologie des événements menant à la décision de la CSDM de ne pas renouveler l'entente contractuelle avec la Maîtrise des Petits chanteurs du Mont-Royal (PCMR), décision prise en octobre dernier. Il aborde notamment les mesures transitoires suggérées et les scénarios proposés par la CSDM comme solutions auxquelles les parents n'adhèrent pas. Il demande aux membres du Conseil si leur souhait est celui de mettre fin à une institution prestigieuse telle celle des PCMR et s'interroge sur l'effet de cette décision sur les enfants.

Mme Nathalie Béland aborde l'importance de la proximité entre le lieu de scolarisation des élèves du secondaire et la Maîtrise des PCMR, proximité facilitant les nombreux déplacements de ces élèves. Elle soulève diverses questions, notamment en ce qui concerne le critère de proximité et les règles de recrutement des élèves.

Les intervenants déposent une pétition de près de 16 000 signatures.

La présidente remercie les intervenants et aborde divers facteurs ayant mené à cette décision. Elle expose d'abord le malaise exprimé par les membres du comité exécutif devant le fait que les élèves du primaire de la CSDM poursuivent leur scolarité dans un établissement secondaire privé financé en totalité par le ministère et elle relève l'importance d'offrir une continuité pour les PCMR dans une école secondaire publique de la Commission scolaire. Elle précise que des mesures transitoires sont prévues et qu'il n'est pas question de mettre fin drastiquement à l'entente actuelle. Elle aborde également la révision de l'offre de services au secondaire et la vaste consultation en cours qui a permis de faire émerger deux principes à privilégier, soit la mixité et la proximité, et rappelle les avis du *Conseil supérieur de l'éducation* à cet effet. Elle mentionne que des démarches sont toujours en cours, qu'une rencontre aura lieu le 29 mai prochain pour discuter des scénarios et que la présence de parents est souhaitée afin de poursuivre les échanges. Elle mentionne également qu'une autre rencontre se tiendra entre le directeur de l'unité des écoles secondaires de la CSDM et le directeur musical de la Maîtrise des PCMR afin de discuter de pratiques d'organisation scolaire. Finalement, la présidente mentionne l'importance pour la CSDM, institution publique, de valoriser d'abord et avant tout ses écoles publiques.

c) Environnement

Mme Violaine Lavoie-Brisebois, du mouvement *profs pour la planète*, remercie la présidente de lui avoir partagé la lettre envoyée au ministre Jean-François Roberge en vue de la mise sur pied d'un programme d'éducation à l'écocitoyenneté et souhaite connaître la suite du plan d'action de la CSDM à l'égard de l'environnement.

Mme Harel Bourdon mentionne ne pas avoir eu de suite à la lettre qu'elle a fait parvenir au ministre Jean-François Roberge, mais qu'elle abordera le sujet de l'écocitoyenneté lors d'une rencontre prévue à la prochaine rentrée scolaire. Aussi, parmi les actions en environnement, la présidente évoque la diffusion et la mise en œuvre du plan vert de la CSDM et la poursuite des travaux du comité environnement. Elle mentionne aussi que la CSDM est devenue récemment une *Communauté bleue* et que la déclaration d'urgence climatique a été signée par la CSDM. La présidente relève d'ailleurs que dans le cadre des travaux sur la révision de l'offre de services au secondaire, la possibilité d'un volet portant sur l'écocitoyenneté dans une école secondaire a été abordée. La présidente remercie Mme Lavoie-Brisebois pour son intervention.

d) Ratios élèves-enseignants à l'école Marie-Favery

Mme Mylaine Dauphin, présidente du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery aborde les conséquences de la modification de l'indice de défavorisation de l'école sur les ratios élèves-enseignant qui se voient augmenter pour l'année prochaine. Considérant que l'école accueille des élèves handicapés intégrés en classe ordinaire, elle mentionne notamment le défi d'espace anticipé dans les salles de classe avec le changement de ratio annoncé. Elle mentionne des démarches amorcées auprès du Ministère de l'Éducation en vue de faire reconnaître un statut particulier pour l'école qui intègre des élèves handicapés en classe ordinaire et demande à la CSDM la possibilité de ne pas diminuer les ratios l'an prochain afin d'avoir du temps pour effectuer les démarches.

Mme Isabelle Binet, parent d'un élève de Marie-Favery, aborde le défi d'espace pour son enfant qui se déplace en fauteuil roulant dans l'école. Elle s'interroge sur sa qualité de vie en classe lorsque d'autres pupitres seront ajoutés aux locaux actuels. Elle aborde également la complexité des déplacements dans les corridors des écoles pour les élèves en fauteuil roulant et souhaite sensibiliser les membres du Conseil à l'importance de considérer la réalité des personnes handicapées lors de construction d'écoles, d'agrandissement ou de réaménagement. Elle invite les commissaires à constater la situation par une visite des lieux.

La présidente remercie les intervenantes pour leur témoignage et s'engage à ce que MM. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, et Gérard Gauthier, directeur des Services à l'élève, ainsi que Mme Faten Philippe, directrice de l'unité responsable de l'école Marie-Favery, analysent la situation et regardent les possibilités pour l'école considérant la réalité de l'intégration des élèves handicapés en classe ordinaire. Elle rappelle toutefois le contexte de pénurie de personnel qui est à considérer. Elle interpelle également Mme Annie Bourgeois, directrice adjointe au Service des ressources matérielles de la CSDM, afin que des membres du service visitent les lieux au cours de l'été, accompagnés d'un ergothérapeute.

5. Période réservée aux audiences :

a) AUD-580 Organisme Les têtes bien faites

Mmes Dalila Assefsaf, fondatrice de l'organisme *Les têtes bien faites*, qui est accompagnée de Frédérique Morellato, coordonnatrice, souhaitent sensibiliser les membres du Conseil aux bienfaits de la présence attentive et de la philosophie pour enfants dans le but qu'elles deviennent des matières enseignées dans le programme des écoles. Au cours de sa présentation, Mme Assefsaf présente notamment le déroulement d'un atelier de philosophie et demande l'aide de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) afin que l'école au Pied-de-la-Montagne devienne une école-pilote en vue de mesurer l'impact de ces pratiques sur les résultats scolaires et le vivre-ensemble des élèves.

Il se dégage des échanges avec les commissaires l'importance de considérer les écoles secondaires vu l'anxiété vécue chez bon nombre d'adolescents et la volonté d'inviter l'organisme à poursuivre des démarches auprès du Ministère de l'Éducation pour faire reconnaître la philosophie pour enfant dans le cursus scolaire, notamment par une possible intégration au cours d'éthique et de culture religieuse. Aussi, la présidente invite Mme Assefsaf à communiquer avec Mme Renée Gagnon, directrice adjointe aux Services pédagogiques de la CSDM afin de discuter du projet-pilote avec l'école au Pied-de-la-Montagne et d'analyser les possibles suites à donner pour faire connaître l'organisme auprès des écoles. La présidente, Mme Harel Bourdon, remercie les intervenantes pour leur présentation.

b) AUD-581 Communauté bleue

Mmes Alice-Anne Simard, directrice générale d'Eau Secours et Sujata Dey, chargée de projet pour le Conseil des Canadiens, présentent le projet *Communauté bleue*, qui vise à encourager les municipalités, les établissements d'enseignement, les groupes religieux et les communautés autochtones à emboîter le pas pour se doter d'un cadre de référence qui reconnaît l'eau comme bien commun. Au cours de leur présentation, elles expliquent les objectifs du projet, les engagements attendus de la part de tous les organismes qui prennent part au projet et illustrent, de façon concrète, les raisons motivant ces engagements.

Il se dégage des échanges avec les commissaires l'importance du droit à l'eau, l'importance de la promotion de l'eau du robinet et le fait de mettre en place des changements progressifs puisqu'il est parfois difficile de convaincre les gens de changer leurs pratiques. Considérant que la CSDM est devenue la 10^e communauté bleue du Québec et la première commission scolaire à adhérer au projet, Mmes Simard et Dey remettent un certificat. Les commissaires remercient les intervenantes pour leur présentation et leur présence au Conseil.

6. Avis de propositions des commissaires

Aucun avis de proposition n'est présenté.

7. Direction générale – Directive relative à la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes prévue à l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) – nomination des responsables du traitement des plaintes à compter du 25 mai 2019

Document déposé : Rapport DG-01-397 en date du 22 mai 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (LAMP)*;

CONSIDÉRANT que conformément aux exigences de cette loi, une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes doit être instaurée dans les organismes publics et entrer en vigueur le 25 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est visée par cette obligation de mettre en place une telle procédure et propose que celle-ci prenne la forme d'une directive;

CONSIDÉRANT que cette directive s'adresse à tous les fournisseurs et qu'elle sera diffusée sur le site internet de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permet de nommer un responsable pour traiter les plaintes;

CONSIDÉRANT que Mme Pascale Comeau occupe le poste d'analyste aux enquêtes au Bureau de l'audit interne depuis le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que Me Karine Devoyault occupe le poste d'avocate au Bureau des affaires juridiques depuis le 27 août 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la présente directive;
- 2° d'AUTORISER la diffusion de cette directive sur le site internet de la CSDM;
- 3° de NOMMER Mme Pascale Comeau, analyste aux enquêtes au Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes, responsable du traitement des plaintes des fournisseurs;
- 4° de NOMMER Me Karine Devoyault, avocate au Bureau des affaires juridiques, responsable du traitement des plaintes des fournisseurs.

8. Service de l'organisation scolaire – bilan du projet pilote Planifions notre école

Document déposé : Rapport A-10-172-A en date du 16 mai 2019
de MM. David Genesse Bolduc et Arnaud Thouin-Albert
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les citoyens lors de la séance d'information et la réponse à l'appel à de candidature;

CONSIDÉRANT que la participation et l'implication des citoyens, des membres des conseils d'établissement, des partenaires municipaux et communautaires ont été soutenues lors des trois séances du comité;

CONSIDÉRANT que les participants ont indiqué que la démarche s'est traduite par des gains en matière de transparence, d'appartenance, de bonification des propositions et qu'ils recommandent la démarche à d'autres citoyens;

CONSIDÉRANT que le scénario proposé a été validé comme optimal par les différents services de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le scénario proposé pour le projet de nouvelle école au 8075 rue Hochelaga fut endossée à 84 % par les membres du comité;

CONSIDÉRANT la proximité et l'intérêt des représentants de la Maison de la culture de Mercier et ceux de Solidarité Mercier-Est à participer aux développements de cette école;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable de déployer une telle démarche institutionnelle sur un échéancier de 4 à 6 mois;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessite des ressources internes et externes importantes;

CONSIDÉRANT les ressources internes déjà disponibles et mobilisées au Bureau de la planification et de la gestion des espaces ainsi que l'expertise acquise lors de ce projet pilote;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir la contribution des intervenants communautaires pour déterminer la population scolaire, l'orientation pédagogique et resserrer les liens avec la communauté pour maximiser les bénéfices d'une nouvelle infrastructure scolaire dans plusieurs autres quartiers de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune école publique de quartier de niveaux préscolaire et primaire au Centre-Ville;

CONSIDÉRANT que l'immeuble de l'ancienne Académie Bourget a fait l'objet d'un financement ministériel pour y accueillir une école de 14 à 16 groupes;

CONSIDÉRANT qu'aucune population scolaire, orientation pédagogique ou partenariat communautaire ne sont encore définis pour cette future école;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR et ENDOSSER les propositions du comité *Planifions notre école* pour le 8075, rue Hochelaga, soit :

- a. une école dont le nom temporaire serait *l'École Longue-Pointe*;
- b. dont le territoire se superposerait à l'ensemble du quartier de Tétreaultville sans transport scolaire;
- c. dont l'orientation serait « l'EXPRESSION et l'ÉCOCITOYENNETÉ »;
- d. ayant comme partenaires communautaires principaux Solidarité Mercier-Est et la Maison de la Culture de Mercier-Est;

- 2° de MANDATER la direction d'unité, accompagnée par l'ensemble des services centraux, afin de supporter la mise en œuvre de l'*École Longue-Pointe*;
- 3° de MAINTENIR une implication des membres du comité tout au long des avancements de la construction de l'école et de faire un bilan dans cinq ans;
- 4° de S'INSPIRER du modèle *Planifions notre école* pour réaliser les démarches de consultation dans certains quartiers mentionnés au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- 5° de MANDATER le Bureau de planification et de la gestion des espaces en collaboration avec le Service des ressources matérielles, les Services pédagogiques et le Bureau des communications et de la participation citoyenne afin d'entreprendre la démarche institutionnelle *Planifions notre école* au Centre-Ville pour le site de l'ancienne Académie Bourget située au 1214, 1220, 1230 de la Montagne;
- 6° d'IDENTIFIER au printemps prochain et les suivants le projet de développement d'une nouvelle école qui fera l'objet de la démarche *Planifions notre école* au cours de l'année scolaire suivante.

9. Service de l'organisation scolaire – programme de soutien alimentaire –
année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-173-A en date du 8 mai 2019
de M. Sylvain Sénécal, et de Mmes Joëlle Michaud et
Marie-Claude Morin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires d'offrir aux élèves de la Commission scolaire de Montréal une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires de maintenir un soutien alimentaire dans toutes les écoles de la tranche de défavorisation de 20 % à 30 %, en augmentant le nombre de jours de distribution de collations dans les écoles primaires, et un fonds de dépannage pour les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de collations de l'Opération solidarité présentés à l'annexe I;
- 2° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme du lait-école présentés à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER la répartition budgétaire et la modalité de gestion du programme de la mesure alimentaire présentées à l'annexe III;
- 4° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de l'aide alimentaire présentés à l'annexe IV;
- 5° d'APPROUVER la liste des écoles ciblées pour chacun des programmes de soutien alimentaire présentée à l'annexe V.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose, en amendement, l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que le lait-école est une mesure universelle. »

Elle propose également l'ajout de l'élément de proposition suivant :

« 6° de DONNER à la direction générale le mandat de chercher à obtenir des producteurs de boissons végétales des avantages équivalents à ceux offerts par les Producteurs de lait du Québec. »

Sur la proposition d'amendements, la commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

La commissaire Violaine Cousineau vote contre.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Imane Allam et Ben Valkenburg s'abstiennent.

L'amendement est adopté à la majorité par les commissaires présents.

Sur la proposition telle qu'amendée, la commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

La commissaire Violaine Cousineau vote contre.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin et Imane Allam s'abstiennent.

La proposition telle qu'amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires d'offrir aux élèves de la Commission scolaire de Montréal une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires de maintenir un soutien alimentaire dans toutes les écoles de la tranche de défavorisation de 20 % à 30 %, en augmentant le nombre de jours de distribution de collations dans les écoles primaires, et un fonds de dépannage pour les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que le lait-école est une mesure universelle;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de collations de l'Opération solidarité présentés à l'annexe I;
- 2° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme du lait-école présentés à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER la répartition budgétaire et la modalité de gestion du programme de la mesure alimentaire présentées à l'annexe III;
- 4° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de l'aide alimentaire présentés à l'annexe IV;
- 5° d'APPROUVER la liste des écoles ciblées pour chacun des programmes de soutien alimentaire présentée à l'annexe V;
- 6° de DONNER à la direction générale le mandat de chercher à obtenir des producteurs de boissons végétales des avantages équivalents à ceux offerts par les Producteurs de lait du Québec.

10. Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-174-A en date du 8 mai 2019 de
M. Sylvain Sénécal et de Mme Éline Lévesque concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT les orientations de la *Politique pour une saine alimentation de la Commission scolaire de Montréal* visant à prendre des mesures pour assurer un environnement alimentaire sain et promouvoir de bonnes habitudes alimentaires;

CONSIDÉRANT que le guide nutritionnel de la CSDM doit de façon explicite fixer les standards pour le service de repas dans les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le guide nutritionnel favorise de saines habitudes alimentaires en subventionnant le prix des repas pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que tous les traiteurs qualifiés et les organismes communautaires doivent respecter le guide nutritionnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'objectif d'éducation à la nutrition du guide nutritionnel;

CONSIDÉRANT que la structure de prix proposée poursuit l'objectif d'orienter le choix des élèves vers des aliments sains;

CONSIDÉRANT la hausse des coûts d'exploitation pour l'année scolaire 2019-2020, entre autre la hausse de 2,6 % du coût des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT le retrait du polystyrène dans l'ensemble des cafétérias et son remplacement par une vaisselle de carton plus dispendieuse;

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix du mets principal dû à la hausse du coût des denrées alimentaires et du remplacement du polystyrène par de la vaisselle biodégradable ou réutilisable;

CONSIDÉRANT l'offre d'un fruit frais gratuit au diner à l'achat d'un mets principal ou d'un sandwich;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER le guide nutritionnel de la CSDM présenté à l'annexe I;
- 2° d'AUTORISER la répartition du budget de l'aide alimentaire présentée à l'annexe II;

- 3° d'APPROUVER les listes de prix présentées aux annexes V, VI, VII et IX;
- 4° de DEMANDER qu'advenant une aide financière supplémentaire, le Service de l'organisation scolaire poursuivre le programme de la mesure alimentaire (repas à 1 \$) pour les écoles qui perdent ce programme.

Le commissaire Jean-François Gosselin, propose, en amendement, d'ajouter l'élément de proposition suivant :

- « 5° de DÉMONTRER le chemin parcouru par la CSDM en lien avec le guide nutritionnel et de mieux cerner les objectifs à court, moyen et long termes de la CSDM en lien avec la refonte du guide nutritionnel, mais aussi avec les perspectives environnementales. »

Sur la proposition d'amendement, la commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau, Imane Allam et Stéphanie Bellenger-Heng s'abstiennent.

L'amendement est adopté à l'unanimité par les commissaires présents.

Sur la proposition telle qu'amendée, la commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

La proposition telle qu'amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le guide nutritionnel de la CSDM présenté à l'annexe I;
- 2° d'AUTORISER la répartition du budget de l'aide alimentaire présentée à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER les listes de prix présentées aux annexes V, VI, VII et IX;

- 4° de DEMANDER qu'advenant une aide financière supplémentaire, le Service de l'organisation scolaire poursuivre le programme de la mesure alimentaire (repas à 1 \$) pour les écoles qui perdent ce programme;
- 5° de DÉMONTRER le chemin parcouru par la CSDM en lien avec le guide nutritionnel et de mieux cerner les objectifs à court, moyen et long termes de la CSDM en lien avec la refonte du guide nutritionnel, mais aussi avec les perspectives environnementales.

11. Service des ressources financières – demande du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-31-3839 en date du 17 avril 2019
de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* concernant la taxe scolaire de l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives (L. Q. 2002 chapitre 75);

CONSIDÉRANT que le produit maximal de la taxe scolaire n'est pas encore connu à cause du manque de 1 800 élèves dans la base du calcul du PMT;

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire doit, aux termes de l'article 434.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, déterminer le montant qu'elle réclame au titre de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT les calculs ministériels présentés dans la version de consultation préliminaire des paramètres 2019-2020 (reçue le 19 mars 2019) portant sur le produit maximal de la taxe scolaire qui peut être demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) soient erronés;

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul du produit maximal de la taxe fait partie des hypothèses présentement utilisées pour la confection du budget 2019-2020;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au CGTSIM le produit maximal de la taxe scolaire tel qu'il sera calculé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'année 2019-2020;
- 2° de FAIRE PARVENIR la présente résolution au CGTSIM sous sa forme définitive au plus tard le 31 mai 2019.

Sur cette décision du Conseil, le commissaire Jean-François Gosselin inscrit sa dissidence.

12. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail d’un (1) an, un (1) mois et cinq (5) jours entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et l’organisme Jeunesse au Soleil

Document déposé : Rapport A-33-1361-A en date du 22 mai 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le PTRDI 2019-2022 adopté lors de sa séance ordinaire du 19 décembre 2018 (résolution 9);

CONSIDÉRANT que l’organisme occupait l’immeuble excédentaire 089 de la CSDM situé 4251, Saint-Urbain à titre de sous-locataire de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM reprend cet immeuble pour des fins de scolarisation;

CONSIDÉRANT qu’à ce jour, Jeunesse au Soleil n’a pas trouvé de locaux pour relocaliser l’ensemble de ses activités, entre autres du secteur « aînés »;

CONSIDÉRANT l’intérêt de Jeunesse au Soleil de louer des locaux situés dans le sous-sol de l’immeuble excédentaire n°011L sis au 4245, avenue Laval pour une période d’un (1) an, un (1) mois et cinq (5) jours (du 27 mai 2019 au 30 juin 2020);

CONSIDÉRANT que la CSDM permet l’occupation des lieux gratuitement, du 27 au 31 mai 2019, afin que l’organisme puisse s’installer;

CONSIDÉRANT que toutes les autres conditions du bail s’appliqueront à la date d’entrée en vigueur du bail, soit le 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT que Jeunesse au Soleil a accepté de faire décontaminer par une firme spécialisée tout le matériel qui sera transféré de l’immeuble 089 au 011L, selon les exigences et les normes de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la plupart des baux liant la CSDM à ses locataires incluent le chauffage et l’électricité, et que la CSDM est responsable d’assumer les coûts relatifs à l’entretien reliés aux éléments structurels (tels que le système de chauffage, plomberie, toiture, etc.);

CONSIDÉRANT que, selon l’article 266 de la *Loi sur l’instruction publique (LIP)*, la CSDM a la responsabilité de réparer et d’entretenir ses biens, dont les immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que le contexte financier de la CSDM fait en sorte que cette dernière doit poser des actions concrètes afin de favoriser une bonne gestion de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que le déficit d'entretien physique des immeubles excédentaires de la CSDM se traduit aujourd'hui par un nombre important de travaux d'infrastructure coûteux à réaliser;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne reçoit aucun financement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer l'entretien et la gestion de ses immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que le tarif de base pour les nouveaux locataires s'élève pour l'année 2018-2019 à 15,00 \$/p² et qu'il sera de 15,50 \$/pi² pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1 ° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer un bail liant la CSDM et l'organisme *Jeunesse au Soleil* pour la location des locaux situés dans le sous-sol de l'immeuble excédentaire sis au 4245, avenue Laval, et ce, en fonction des conditions du bail décrites dans le présent rapport.

13. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour signer une résiliation de bail entre la commission scolaire de Montréal et l'organisme Production Jeun'Est

Document déposé : Rapport A-33-1366 en date du 15 mai 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le PTRDI 2019-2022 adopté lors de sa séance ordinaire du 19 décembre 2018 (résolution 9);

CONSIDÉRANT que l'organisme occupait l'immeuble excédentaire 068 de la CSDM situé au 8075, rue Hochelaga;

CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé la démolition et la reconstruction d'une école primaire à cet endroit et que la CSDM a avisé le locataire en août 2018;

CONSIDÉRANT que *Production Jeun'Est* accepte de quitter les lieux loués le 14 juin 2019, soit avant la fin du bail initial prévue au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que cela permettra à la CSDM de réaliser plus rapidement certaines expertises dans l'immeuble;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour résilier un bail;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer la résiliation du bail liant la CSDM et l'organisme *Production Jeun'Est* pour la location de l'immeuble excédentaire situé au 8075, rue Hochelaga, et ce, selon les modalités décrites dans le présent rapport.

14. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières - article 11 du Règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 24 avril et le 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3265 en date du 14 mai 2019
de M^e Sylvie Gallant et de Mme France Lafontaine
concernant le sujet en référence

- 1° de MAINTENIR la décision du Bureau des directions d'unité à l'effet de procéder à l'inscription de l'élève au Centre lasallien Saint-Michel le plus rapidement possible afin qu'il puisse terminer la présente année scolaire, ce qui permettra également aux professionnels de ce centre de recommander un endroit permettant de répondre aux besoins de l'élève pour la prochaine année scolaire (2019-2020).

15. Information :

- a) INF-810 Avis du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur la communication famille-école en cas de redoublement et/ou de modification

Les commissaires conviennent de déposer ce document pour étude par le comité sur la qualité des services éducatifs.

- b) INF-812 Organigramme 2019-2020 de la CSDM
- c) INF-813 Réponse de Santé Canada sur les programmes d'alimentation scolaire
- d) INF-814 Recrutement international en France dans le cadre de l'événement « Édition printemps 2019 des Journées Québec » – participation de trois représentants de la CSDM

16. Proposition des commissaires :

- 16 a). Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et les commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman, Marie-José Mastromonaco, Violaine Cousineau, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Anne St-Pierre et Julie Desharnais concernant les programmes de soutien alimentaire

Document déposé : CC-M-312

CONSIDÉRANT les positions déjà adoptées par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sur cet enjeu et notamment la résolution adoptée à la dernière réunion du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires que tous les enfants aient accès à des repas chauds sains et nutritifs;

CONSIDÉRANT la position adoptée par la Ville de Montréal sur cet enjeu;

CONSIDÉRANT le discours du ministre de l'Éducation qui veut que les enfants aidés l'an passé le soient encore cette année;

CONSIDÉRANT l'appui de la CSDM aux recommandations de la Coalition pour une saine alimentation scolaire visant à l'implantation d'un Programme alimentaire scolaire pancanadien;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les administrateurs du Ministère pour que les commissions scolaires financent à même leur budget les mesures nécessaires pour que les objectifs annoncés publiquement par le Ministre soient atteints;

CONSIDÉRANT la baisse de la taxe scolaire décrétée par le gouvernement;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de REMERCIER le Conseil municipal d'avoir pris fait et cause pour les enfants et les adolescents montréalais;
- 2° de PRENDRE ACTE de l'engagement pris par le Ministre;
- 3° d'INFORMER le Ministre que son engagement est louable mais crée une iniquité auprès des différents milieux scolaires;
- 4° d'INFORMER le Ministre que la commission scolaire ne croit pas qu'il est approprié de réduire ses services pédagogiques et professionnels aux élèves et aux écoles pour soutenir l'engagement public qu'il a pris à l'effet de maintenir la mesure alimentaire au niveau de l'an passé;
- 5° d'INVITER le Ministre à augmenter le budget ministériel alloué à ce programme afin que tous les élèves aient accès à une mesure alimentaire indépendamment de l'école qu'ils fréquentent;
- 6° de DONNER le mandat aux délégués de la CSDM au CGTSIM d'évaluer la possibilité d'accroître les sommes versées aux commissions scolaires en soutien alimentaire;
- 7° de DONNER à la présidence le mandat d'échanger avec la mairesse de Montréal sur la possibilité d'étudier les hypothèses d'intervention de la ville dans le soutien alimentaire des enfants et adolescents montréalais;
- 8° de MANDATER la présidence afin de communiquer avec Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social qui agit à titre d'intervenant vers un Programme d'alimentation scolaire d'envergure nationale.

La commissaire Violaine Cousineau propose, en amendement, de remplacer le dernier élément de proposition par l'énoncé qui suit :

- « 8° de MANDATER la présidence pour demander au gouvernement du Québec de faire les démarches permettant d'obtenir sa part du programme que le gouvernement du Canada entend développer afin que le Québec puisse mettre sur pied son propre programme d'aide alimentaire universelle en milieu scolaire. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REMERCIER le Conseil municipal d'avoir pris fait et cause pour les enfants et les adolescents montréalais;
- 2° de PRENDRE ACTE de l'engagement pris par le Ministre;
- 3° d'INFORMER le Ministre que son engagement est louable mais crée une iniquité auprès des différents milieux scolaires;
- 4° d'INFORMER le Ministre que la commission scolaire ne croit pas qu'il est approprié de réduire ses services pédagogiques et professionnels aux élèves et aux écoles pour soutenir l'engagement public qu'il a pris à l'effet de maintenir la mesure alimentaire au niveau de l'an passé;
- 5° d'INVITER le Ministre à augmenter le budget ministériel alloué à ce programme afin que tous les élèves aient accès à une mesure alimentaire indépendamment de l'école qu'ils fréquentent;
- 6° de DONNER le mandat aux délégués de la CSDM au CGTSIM d'évaluer la possibilité d'accroître les sommes versées aux commissions scolaires en soutien alimentaire;
- 7° de DONNER à la présidence le mandat d'échanger avec la mairesse de Montréal sur la possibilité d'étudier les hypothèses d'intervention de la ville dans le soutien alimentaire des enfants et adolescents montréalais;
- 8° de MANDATER la présidence pour demander au gouvernement du Québec de faire les démarches permettant d'obtenir sa part du programme que le gouvernement du Canada entend développer afin que le Québec puisse mettre sur pied son propre programme d'aide alimentaire universelle en milieu scolaire.

Sur cette décision du Conseil, la commissaire-parent Imane Allam inscrit sa dissidence.

16 b). Proposition des commissaires Kenneth George, Violaine Cousineau et Imane Allam relative à la nécessaire concertation entre le service de garde, le service d'enseignement et les autres services aux élèves dans une école

Document déposé : CC-C-6

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité du Conseil sur les services de garde;

CONSIDÉRANT le statut stratégique du service de garde dans le développement des enfants;

CONSIDÉRANT qu'il faut prévoir du temps pour que les éducatrices se concertent « pour déterminer les meilleures orientations à mettre en œuvre, organiser les groupes et l'espace disponible, accueillir les nouvelles éducatrices, consulter les dossiers des élèves, planifier et organiser les activités, évaluer les services rendus et l'action menée, » etc. (extrait d'un document soumis au comité sur les services de garde par Mme Roxane Gauthier, technicienne en service de garde);

CONSIDÉRANT que les éducatrices doivent avoir l'occasion de développer des liens plus significatifs avec les enseignantes et le personnel responsable d'autres services aux élèves dans une école;

CONSIDÉRANT qu'il faut multiplier les occasions d'affirmer que le personnel du service de garde fait partie de l'équipe-école;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la direction générale le mandat de voir à ce que le 23 août 2019 soit, dans toutes les écoles primaires, une journée devant servir à ce que les éducatrices des services de garde se concertent sur l'action à mener, en lien avec les enseignantes et le personnel responsable d'autres services aux élèves et, partant, que cette journée soit sans enfant;
- 2° de PRÉVOIR que la définition des objectifs et des modalités des activités de cette journée sera sous la responsabilité de la direction d'établissement;
- 3° de DONNER à la direction générale le mandat de proposer au Conseil des commissaires des orientations pour que le calendrier scolaire permette que du temps soit consacré, au cours de l'année, en début ou en fin d'année, à la concertation entre les éducatrices du service de garde, les enseignantes et le personnel responsable d'autres services aux élèves.

16 c). Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco portant sur la gouvernance de l'école publique

Document déposé : CC-M-311

CONSIDÉRANT que l'école publique est un bien commun, commun à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est plus qu'une somme d'écoles, mais un réseau d'écoles primaires et secondaires, de centres d'éducation des adultes et de formations professionnelles, de ressources pédagogiques, administratives et

techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT que tous les acteurs de ce réseau travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite de l'ensemble des élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT l'importance d'une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la CSDM a notamment pour mandat de mettre en œuvre les orientations du ministère de l'Éducation et de gérer les ressources mises à sa disposition en tenant compte des particularités de Montréal et des quartiers montréalais;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis et de faire des recommandations sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire et que quatre parents sont élus pour siéger au Conseil des commissaires, avec les mêmes responsabilités que les commissaires élus au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT les nombreuses études et les nombreux avis formulés depuis 40 ans sur le mode de gouvernance des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que, malgré ces études et ces avis, les gouvernements ont maintenu le même mode de gouvernance des commissions scolaires et que, de ce fait, ils doivent assumer l'échec de la politique gouvernementale à ce sujet;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RAPPELER aux parlementaires que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec devrait tenir compte des principes de gouvernance suivants :
 - une gouvernance de proximité, autant au plan régional que local, dans un esprit de subsidiarité;

- une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
 - une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
 - une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.
- 2° de DONNER le mandat à la présidence de transmettre cette résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La commissaire Mélisandre Shanks propose, en amendement, d'ajouter, dans le premier élément de proposition, l'expression « en insistant sur l'importance de la démocratie scolaire à paliers multiples afin d'assurer la saine gestion des deniers publics » après les termes « dans un esprit de subsidiarité ».

La commissaire Linda Cazale propose, en amendement, d'ajouter à la suite du deuxième élément de proposition les termes « et à la Fédération des comités de parents du Québec ».

Les propositions d'amendements sont adoptées à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RAPPELER aux parlementaires que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec devrait tenir compte des principes de gouvernance suivants :
- une gouvernance de proximité, autant au plan régional que local, dans un esprit de subsidiarité, en insistant sur l'importance de la démocratie scolaire à paliers multiples afin d'assurer la saine gestion des deniers publics;
 - une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
 - une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
 - une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

2° de DONNER le mandat à la présidence de transmettre cette résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à la Fédération des comités de parents du Québec.

16 d). Proposition des commissaires Imane Allam, Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant l'absence prolongée d'un élève

Document déposé : CC-I-94

L'étude de ce rapport est **REPORTÉE** à la séance ordinaire du 19 juin 2019.

16 e). Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau et Ben Valkenburg portant sur la distribution universelle de lait dans nos écoles

Document déposé : CC-I-99

L'étude de ce rapport est **REPORTÉE** à la séance ordinaire du 19 juin 2019.

16 f). Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau portant sur la modification des ratios maître/élèves dans les écoles touchées par la modification des taux de défavorisation

Document déposé : CC-I-100

L'étude de ce rapport est **REPORTÉE** à la séance ordinaire du 19 juin 2019.

16 g). Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le passage primaire/secondaire pour les élèves HDAA

Document déposé : CC-I-101

L'étude de ce rapport est **REPORTÉE** à la séance ordinaire du 19 juin 2019.

17. Période réservée aux commissaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

18. Période réservée à la direction générale

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 23 heures.

Secrétariat général – 27 juin 2019